

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **22.06.06**

Date de convocation : 30 août 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux  
Le 6 septembre à 8 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine		X	
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian		X	
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

**SÉCHERESSE 2022**  
**Aide exceptionnelle au transport d'eau potable**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical qu'en raison de la sécheresse que nous avons connue cet été, plusieurs communes ont été confrontées à des manques d'eau potable. Afin de garantir la continuité d'alimentation des réseaux, des transports d'eau potable ont dû être réalisés.

A ce jour, ce sont 192 voyages qui ont été effectués par le SDEE depuis mi-juillet, à l'aide de deux véhicules, représentant plus de 2 000 m<sup>3</sup> d'eau potable livrés sur 14 communes et un Syndicat Intercommunal d'Eau potable, pour un montant total de dépenses de 31 140.00 €.

Semaine n°	Dates	Nombre de communes	Nombre de réseaux	Nombre de voyages	Volume livré (m3)	Coût total
29	18 au 24/07	7	7	14	156	2 800.00 €
30	25 au 31/07	9	11	22	256	4 400.00 €
31	01 au 07/08	10	16	52	588	7 430.00 €
32	08 au 14/08	9	16	52	576	8 530.00 €
33	15 au 21/08	7	8	36	369	5 660.00 €
34	22 au 28/08	3	6	7	64	850.00 €
35	29/08 au 04/09	4	5	9	95	1 470.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>192</b>	<b>2 104</b>	<b>31 140.00 €</b>

Délibération n° : 22.06.06

Compte-tenu de la situation exceptionnelle à laquelle nous avons été confrontés cet été et afin de soutenir les communes concernées, qui subissent par ailleurs les conséquences d'une crise énergétique elle aussi sans précédent, il est proposé aux membres du Bureau Syndical que le SDEE centralise une demande de prise en charge exceptionnelle de ces coûts de transport auprès des services de l'Etat, des Agences de l'Eau et du Département.

**APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** le principe d'une demande centralisée de prise en charge des prestations de transport d'eau potable assurées par le SDEE dans le cadre de l'épisode de sécheresse de l'été 2022 ;

**SOLLICITE** une aide exceptionnelle la plus large possible de l'Etat, des Agences de l'Eau et du Département ;

**DONNE** tous pouvoirs à son Président pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance  
Isabelle RECOULIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20220906-20220606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

